

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURMONT BREUVANNES SAINT BLIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 juin 2015 à 20 HEURES 30 A LA SALLE d'Huilliecourt

Etaient présents : LIEGEOIS Gilles, AUBERT Bernard, BOUVENOT Francis, , KOMONS Marie-Laurence , POULAIN Philippe, ROUYER Emmanuel, COLAS Hervé, PERNY Jean-Claude, COSSON Claude, THIEBAUT Eric, DAL BORGIO Michel, FATOUX, TRELAT VALLON Françoise, SZYMCZYK Jacky, DESCHIEN Michelle, LAUMONT Jean-Claude, RUIZ Albert, EMPRIN Jean-Pierre , MARTINS François, DUFOUR André, LAMBERT Pierre-Jean, FLAMMARION Marie-Claude, CAMPION Dominique, BRAYER Jean-Claude, NUFFER Jean-Philippe, , CHARLET Monique, GAUTHIER Cédric, BORTOLOTT Thierry, CABOCHE Jean-Claude, COLAS Jean-Pierre, DOERN Bernard, SIMONNOT Guy, MATHIEU Patrick, GODARD Gilles, MATHIEU Guillaume, JACQUIN Claude, KLEIN Jean-Claude, GUY Bernard, , MAGNIEN Eric, THEVET Sophie, REGNIER Silvère, LIMAUX Christophe, CHAPITEL François, LENE Gérard, GRAILLOT Philippe, JACQUEMIN Monique, LADIER Gisèle soit représentants des communes sur 60

Pouvoir Monsieur Jonathan HASELVANDER à Madame Marie-Laurence KOMONS
Madame Sylvie PAROT à Monsieur Claude COSSON

Présentation des services de la POSTE ;

1. FPIC (2015-57) unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président présente le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Ce fonds appréhende la richesse par comparaison avec celle des territoires d'une même strate démographique.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et les communes membres au titre du FPIC sont proposés :

- Conserver la répartition dite « de droit commun »
- Opter pour une répartition à la majorité des 2/3
- Opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Le Président explique les besoins de financement de la communauté de communes et émet le souhait que le conseil opte pour une répartition à la majorité des 2/3, en appliquant un coefficient multiplicateur de 0.90 pour l'ensemble des communes au profit de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'appliquer la répartition à la majorité des 2/3.

2. Avenant MO Voirie (2015-58) unanimité

- Vu la délibération 2014-118 décidant de confier la Maîtrise d'œuvre à Euro-Infra
- Vu la demande AVP/PRO travaux étudiés et non engagés à hauteur de 226 124€ HT soit un montant de 5087,79€ HT correspondant à 5% des 45% du HT
- Le montant définitif des honoraires est fixé par voie d'avenant à la validation de l'avant-projet sur engagement de travaux, soit 5% de 383 240.39 HT des travaux
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- D'accepter le montant des honoraires à Euro Infra pour un forfait définitif de rémunération fixé à 24 269,81€ HT
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

3. Demande subvention Voirie (2015-59) unanimité

Le Président propose de déposer des demandes de subventions concernant le marché voirie 2015.

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré :

- de réaliser les travaux de voirie sur 20 communes de la CCBBSB
- de retenir l'Entreprise COLAS :
- lots N°1 pour un montant de 176 414,31€ H.T.

- N°2 pour un montant de 95 989,48€ H.T
- le coût de la MO s'élève à 24 269,81€
- soit un total (travaux + Maîtrise d'œuvre) 296 673,60€ HT
- Les crédits sont inscrits au BP 2015 en investissement
- d'autoriser le Président à déposer des demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du FGTR, GIP, FAL, Amendes de Police
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce marché

4. Travaux remorque

Le Président informe l'assemblée que la remorque est en réparation, l'attelage a coupé net au niveau du caisson.

5. Personnels

Le Président présente à l'assemblée le personnel occasionnel qui commence au 1^{er} juillet 2015 dans le cadre de la mutualisation du service technique.

6. Subvention ADMR (délibération n° 2015-61) Pour 48 Abstention 1 Contre 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Président rappelle qu'un centre de loisirs sans hébergement fonctionne à Saint Blin, animé par l'ADMR. La présidente sollicite la communauté de communes, en exercice de la compétence, pour le versement d'une aide de 6221,50€. Après vérification du budget, le président propose au conseil communautaire de fixer l'aide à 5 000€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- Que la communauté de communes apportera une aide de 5 000€ à l'ADMR pour le fonctionnement des centres de loisirs durant l'année 2015.

7. Subventions aux associations sportives (Délibération 2015- 60 et 2015-62) (unanimité)

Le Président rappelle que la commission « jeunesse & sport » a étudié les demandes de subventions déposées par les associations et suivant un barème élaboré. Ladite commission propose au conseil communautaire d'attribuer les sommes ci-dessous aux différents clubs :

Le conseil communautaire a voté lors de sa réunion du 1^{er} juin 2015 les subventions allouées aux associations sportives. L'ACSB Tennis doit fournir des documents complémentaires.

Le conseil annule partiellement la délibération 2015-52 et remplace par ce qui suit :

L'AC St Blin Tennis a donné les informations complémentaires, ainsi sa demande est recevable et la commission propose d'allouer la subvention suivante :

- ACSB Tennis 1940 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- De retenir ce montant pour l'attribution d'une aide à ACSB Tennis.
- Charge le président d'assurer les versements dès maintenant
- Autorise le Président à effectuer le virement de crédits au Budget Principal:
- Section Fonctionnement
- Chapitre 011 : Article 61521 : - 4215 €
- Chapitre 011 : Article 6574 : + 4215 €

8. Travaux Perception (Délibération 2015-63) (unanimité)

Le Président rapporte au conseil communautaire que les pluies importantes consécutives à des orages ont permis de diagnostiquer de sérieux problèmes de zinguerie au niveau du bâtiment de la trésorerie. Pour maintenir le bâtiment hors d'eau il y a lieu de prévoir les travaux ci-dessous :

- Remplacement des chéneaux et des tuyaux de descente ainsi que les éléments de supports
- Remplacement des planches et tôles de rive
- Le conseil communautaire décide que :
- Les travaux décrits ci-dessus seront réalisés

- Les prestations seront exécutées par l'entreprise GALLAND de Bourmont
- Les travaux seront payés en investissement chapitre 21
- Le Président est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire

9. Annulation Budget assujetti TVA « Atelier Bois » (Délibération 2015-64) Unanimité

Vu la délibération 2014-11 concernant la cession de l'usine relais « Atelier Bois » à la société SCI D3G complétant la délibération 2013-130 du 17/12/2013 acceptant la vente

Vu la demande des Services des Impôts

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De supprimer le budget assujetti TVA intitulé « Usine Relais » relatif à la location du bien immobilier « l'Atelier Bois »

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

10. Convention partenariat (Délibération 2015-65) Unanimité

Vu les relations établies entre le collège de Bourmont et la CCBBSB dans le cadre « Enfance, Jeunesse »

Monsieur le Président présente la convention de partenariat entre le Collège Louis Bruntz de Bourmont et la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin

Monsieur Loïc Simonnot, Animateur titulaire de la CCBBSB, diplômé du BEES1 Football, intervient au sein du collège dans le cadre de l'écoute et de l'aide au fonctionnement des associations sportives

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré,

- d'accepter les termes de cette convention
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

11. Questions et informations diverses

Le Président donne la parole aux vice-présidents :

Pour information le projet HEBMA est consultable sur le lien suivant :

HEBMA

www.eptb-meuse.com

http://94.23.30.120/ftp/HEBMA/AVP_v1

Le Président lève la séance à 23H15